

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2014

CM-14D04

Étaient Présents : M. DEGORCE Guy ; M. BERLIOZ Jean ; Mme BLUM Marie-Hélène ; Mme BORDES Fabienne ; M. CHADEBEC René ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. FRIESS Jacques ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Était excusée : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE)

Secrétaire de séance : Mme MILLE Marielle

1 - Organisation et composition des différentes commissions communales.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal il est décidé, à l'unanimité, de la nouvelle composition des commissions communales qui sont ainsi constituées :

➤ **FINANCES et INVESTISSEMENTS**

M. DEGORCE Guy (Président) – Mme BARD Isabelle ; M. BERLIOZ Jean ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. CHADEBEC René ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. GALABRUN David ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; RAVOUX Daniel.

➤ **CULTURE, COMMUNICATION, ENVIRONNEMENT**

Mme DELARBRE Suzanne (Présidente) - M. CHADEBEC René ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme MILLE Marielle.

➤ **TRAVAUX (BATIMENTS, RESEAUX, VOIRIE)**

M. RAVOUX Daniel (Président) – M. BERLIOZ Jean ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GALABRUN David ; Mme MILLE Marielle.

➤ **FESTIVITES, MANIFESTATIONS et VIE ASSOCIATIVE**

M. CHADEBEC René (Président) – M. BERLIOZ Jean ; Mme BORDES Fabienne ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. RAVOUX Daniel.

➤ **AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE et SOLIDARITE**

Mme BARD Isabelle (Présidente) – Mme BORDES Fabienne ; M. DEGORCE Guy ; Mme MILLE Marielle.

Les Commissions ci-dessus n'ont aucun pouvoir de décision. Elles instruisent les affaires relevant de leur compétence qui sont présentées au Conseil par l'intermédiaire des rapporteurs. Dans le cadre de travaux, elles assurent le suivi et le contrôle d'exécution.

➤ **COMMISSION ELECTORALE**

Cette commission est chargée de la révision des listes électorales. Elle est composée d'un délégué du Préfet, d'un délégué du Président du TGI, et du Maire. Il convient de désigner un suppléant au Maire.

Mme DELARBRE Suzanne est désignée à l'unanimité comme suppléante.

➤ **CONSEIL D'ECOLE**

Le conseil d'école se prononce sur les principales questions de la vie scolaire et périscolaire. Il vote le règlement intérieur de l'école et établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il est composé du directeur d'école, du maire ou de son représentant, du Président du S.I.BO.VA qui gère le regroupement pédagogique BOUZEL-VASSEL ou de son représentant, des maîtres de l'école, d'un maître du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, des représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes, du délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école, de l'Inspecteur du secteur. Certains personnels peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative pour les affaires les intéressant.

Il convient de désigner un suppléant au Maire. **Mme DELARBRE est désignée à l'unanimité comme suppléante.**

2 - Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal **décide de fixer** à trois le nombre des membres élus et à trois également le nombre des membres nommés qui composeront, avec le Président, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner trois nouveaux délégués pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et de nommer trois membres. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer ce vote à scrutin public.

Le Maire étant Président de droit de cette assemblée, ont été désignés, à l'unanimité :

Déléguées de la Commune

- Mme BARD Isabelle
- Mme BORDES Fabienne
- Mme LALANDE Mireille

Membres extérieurs

- Mme LOPES Nadine
- M. DELARBRE Christian
- M. ROBERT Georges

Leur mandat arrivera à expiration avec celui des Conseillers Municipaux.

3 - Désignation des membres permanents de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de délégation de service public

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, les membres titulaires et suppléants sont élus par l'Assemblée, à scrutin public, à l'unanimité :

↳ la Commission d'Appel d'Offres sera désormais constituée de :

- **M. DEGORCE (Président)** / M. de FONTENAY (Suppléant) ;
- M. BERLIOZ (Titulaire) / M. FRIESS (Suppléant) ;
- M. GALABRUN (Titulaire) / Mme MILLE (Suppléante) ;
- M. RAVOUX (Titulaire) / Mme GUILLOT (Suppléante).

↳ la Commission de Délégation de Service Public sera désormais constituée de :

- **M. DEGORCE (Président)** / M. de FONTENAY (Suppléant) ;
- M. BERLIOZ (Titulaire) / M. FRIESS (Suppléant) ;
- M. GALABRUN (Titulaire) / Mme MILLE (Suppléante) ;
- M. RAVOUX (Titulaire) / Mme GUILLOT (Suppléante).

4 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein du Comité du Syndicat Intercommunal BOUZEL-VASSEL (S.I.BO.VA)

Les statuts de ce groupement prévoient que la Commune de BOUZEL soit représentée par quatre délégués titulaires et celle de VASSEL par deux délégués titulaires. A l'unanimité, ont été désignés :

- Mme BARD Isabelle ;
- Mme BORDES Fabienne ;
- M. DEGORCE Guy ;
- Mme MILLE Marielle.

5 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est procédé à la désignation des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification de NEUVILLE – MOISSAT – REIGNAT. A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

- Mme MILLE Marielle (titulaire)
- M. RAVOUX Daniel (suppléant).

6 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile des cantons de LEZOUX, MARINGUES et VERTAIZON

Les statuts de ce groupement prévoient que la collectivité soit représentée par deux délégués titulaires et un suppléant. A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

Délégués titulaires

- Mme BARD Isabelle
- M. CHADEBEC René

Déléguée suppléante

- Mme BLUM Marie-Hélène

7 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Etablissement Public Foncier Smaf

Les statuts de ce groupement prévoient que la collectivité soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

- M. BERLIOZ Jean (titulaire)
- M. DEGORCE Guy (suppléant)

8 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Basse Limagne (S.I.A.E.P)

Les statuts de ce groupement prévoient que la collectivité soit représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants. A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

Délégués titulaires

- Mme MILLE Marielle
- M. DEGORCE Guy

Délégués suppléants

- M. FRIESS Jacques
- M. de FONTENAY Dominique

9 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Association pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire (AICRI)

L'intérêt d'adhérer à l'AICRI n'étant pas démontré à ce jour, il est convenu de remettre la représentation de la Commune à l'ordre du jour d'un prochain conseil lorsqu'une information plus précise de l'objet de cette association sera donnée aux élus.

10 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Jauron (ASA)

Les statuts de ce groupement prévoient que la collectivité soit représentée par un délégué titulaire. A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

Déléguée titulaire	Délégué suppléant
- Mme DELARBRE Suzanne	- M. FRIESS Jacques

11 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles au Puy-de-Dôme

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

Déléguée titulaire	Délégué suppléant
- Mme LALANDE Mireille	- M. FRIESS Jacques

12 - Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Les statuts de ce groupement prévoient que la collectivité soit représentée par un délégué titulaire élu et un représentant des agents (Mme PLANCHE Nelly).

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

- M. BERLIOZ Jean
- M. DEGORCE Guy (suppléant).

13 - Désignation d'un Correspondant Défense pour la commune

La professionnalisation des armées amène le gouvernement à reformuler les liens entre la société française et sa défense. C'est pourquoi, il a été décidé d'instaurer au sein de chaque Conseil Municipal la fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce dernier, aura un rôle essentiellement informatif.

Il sera également l'interface entre la commune et le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture à l'occasion de l'établissement des différents plans de prévention des risques.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

- M. CHADEBEC René
- M. DEGORCE Guy (suppléant).

14 - Proposition à la communauté de communes de BILLOM SAINT DIER VALLEE DU JAURON des délégués pour :

➤ **Le SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE**

A l'unanimité des membres présents, sont proposées :

Déléguée titulaire	Déléguée suppléante
- Mme HAVART Sylvie	- Mme BLUM Marie-Hélène

➤ **Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Basse Limagne (S.I.A.E.P) qui gère le SPANC - service public d'assainissement non collectif**

A l'unanimité des membres présents, sont proposés :

Déléguée titulaire	Délégué suppléant
- Mme MILLE Marielle	- M. DEGORCE Guy

15 - Fixation de l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **de fixer** l'indemnité du Maire à 70 % et celle des Adjointes à 80 % de l'indemnité maximale en fonction du barème établi selon la population de la collectivité et à l'indice 1015, défini par les articles L2123-23, L2123-24 du Code Général des collectivités Territoriales,
- **de retenir** un rythme trimestriel pour le règlement de ces indemnités. Sur les montants seront prélevées des cotisations au profit de l'I.R.C.A.N.T.E.C ainsi que la C.S.G et C.R.D.S,
- **de prévoir** les crédits nécessaires à l'article 6531 du Budget Primitif Communal,
- **d'annexer** à la présente délibération le tableau récapitulatif des indemnités de fonction.

NOM DES ELUS	FONCTIONS	TAUX MAXI DE L'IB 1015	TAUX DE MINORATION
M. Guy DEGORCE	Maire	31%	70%
Mme Suzanne DELARBRE	1er Adjoint	8,25%	80%
M. Daniel RAVOUX	2ème Adjoint	8,25%	80%
M. René CHADEBEC	3ème Adjoint	8,25%	80%
Mme Isabelle BARD	4ème Adjoint	8,25%	80%

16 - Fixation de l'indemnité de conseil allouée à M. PETIGNY, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques chargé des fonctions de receveur municipal

Le législateur a prévu le versement d'une indemnité dite "de conseil" aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes. Les modalités d'attribution ont été définies par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et précisées par circulaire préfectorale en date du 27.02.84. Cette indemnité sert à rémunérer des prestations non obligatoires pour le comptable, notamment dans les domaines relatifs à l'analyse financière et budgétaire, et à la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières. Elle est calculée par application d'un tarif fixé par l'arrêté interministériel du 16.12.1983 à la moyenne annuelle des dépenses réelles des trois dernières années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier l'ensemble desdites missions à M. PETIGNY et de lui allouer, à ce titre, l'indemnité dite " de Conseil " au taux maximum prévu par l'arrêté du 16.12.83.

17 - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Comme il s'agit de pouvoirs délégués, le Maire doit, selon l'article L 2122-23 du CGCT, « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Afin d'optimiser la gestion administrative et financière de certains dossiers parfois difficilement compatible avec le calendrier d'un Conseil Municipal et ainsi, de favoriser un traitement plus rapide des affaires de la commune,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1** - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 2** - d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R211-1 et suivants, et L 300-1, que la commune a instauré par délibération du Conseil Municipal en date du 31.01.2014 ;
 - 3** - de procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 30 000,00 €.

18 - Autorisation donnée à M. le Maire de pourvoir aux remplacements des agents permanents momentanément absents

CONSIDERANT que M. le Maire est parfois contraint d'effectuer un remplacement rapide de l'agent chargé d'effectuer le ménage à l'école pour pallier à un congé de maladie. Cette tâche, étant obligatoire, ne peut pas être différée.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser, pour la durée de son mandat, M. le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3 réécrit de la loi du 26 janvier 1984, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles en raison de congés, uniquement pour l'entretien de l'école. En cas d'absence du maire, les adjoints délégués pourront procéder au remplacement dans les mêmes conditions.

POUR AFFICHAGE, A BOUZEL, le 09 avril 2014

Le Maire,

Guy DEGORCE